



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi

Les sessions 2014 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi – CCPCT – sont organisées comme suit, dans le département de la Dordogne :

1^{ère} session

• Epreuve d'admissibilité

- 2 unités de valeur de portée nationale UV1 et UV2
le vendredi 14 février 2014 matin
- 1 unité de valeur de portée départementale UV3
le vendredi 14 février 2014 après-midi

• Epreuve d'admission

- 1 unité de valeur de portée départementale UV 4
le lundi 7 avril 2014 et les jours suivants
en fonction du nombre de candidats

La date de clôture des inscriptions est fixée au samedi 14 décembre 2013

2^{ème} session

• Epreuve d'admission

- 1 unité de valeur de portée départementale UV 4
le lundi 17 novembre 2014 et les jours suivants
en fonction du nombre de candidats

La date de clôture des inscriptions est fixée au mercredi 17 septembre 2014

Le dossier d'inscription complet devra :

- soit être transmis par voie postale, le cachet de la poste faisant foi à la préfecture, à l'adresse postale suivante :
Services de l'Etat
Cité Administrative
Préfecture - Pôle des élections et règlementations - Taxi -
24024 PERIGUEUX cedex
- ou à défaut, être déposé à la préfecture à Périgueux, 2 rue Paul Louis Courier, les :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Les personnes intéressées peuvent obtenir toute information utile auprès de la Préfecture de la Dordogne-

Pôle des élections et de la réglementation - Tél. 05.53.02.25.31 ou sur le site internet : www.dordogne.gouv.fr – vos démarches à la Préfecture, rubrique Taxis

Contacts presse:

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr